

Artslettresmusique Garonn'Arts



Exposition-Concours INTERNATIONALE 2026 EN GALERIE ET EN VIRTUEL SUR GRAND ÉCRAN

Galerie des Carmes : 31 rue des Polinaires Toulouse

du 26 au 31 octobre 2026

Types d'œuvres acceptées

Toutes œuvres réalisées à l'huile, acrylique, pastel, dessin, aquarelle, gouache, gravure, techniques mixtes, photos, sculptures, œuvres numériques, toutes œuvres d'arts plastiques et de toutes expressions artistiques

Tarifs de l'inscription

Exposition en galerie sur mur ou sur socle : 48€

Sur grand écran dans la galerie des Carmes et sur Internet en diaporama sur le site www.artslettresmusique.com : 15 € par œuvre

Œuvres exposées physiquement en Galerie

TARIF : 48 euros

1. Le nombre d'œuvres

- Les tableaux présentés doivent s'insérer dans une largeur linéaire de 80 cm, (largeur du cadre compris) et 1m 20 de hauteur sachant que l'on doit laisser un espace de 5cm entre 2 tableaux
- Les sculptures ou compositions artistiques sur socle, sont limitées à trois ou quatre œuvres et ne doivent pas dépasser 70 cm de hauteur chacune et 30 sur 30 cm de côté. Les socles ne sont pas fournis par la galerie. Nous contacter pour de grandes sculptures

1. Les prix décernés

PRIX COTATION DROUOT L'artiste primé sera coté dans le livre des artistes cotés - Cotation Drouot-

L'artiste primé exposera dans un des lieux cités :

PRIX GALERIE LA MOSAÏQUE, Saint-Jean 31

PRIX GALERIE MAJESTIC-MONSÛRS. Mayenne

PRIX SALON international de la Rochelle

PRIX SALON international de Bordeaux

PRIX ARTSLETTRESMUSIQUE

PRIX AEF, GALERIE DE NESLE, Paris 6ème

PRIX ARTS ET CADRES L'artiste primé recevra un bon cadeau d'une valeur de 100 euros

2. Identification et présentation

Inscrire le nom, prénom, adresse, téléphone de l'artiste et nom de l'œuvre au dos de l'œuvre. Un certificat d'authenticité sera remis directement à l'acheteur lors de la vente. Toute œuvre non munie d'un système d'accrochage approprié et/ou non identifiée sera refusée

ENVOYER les formulaires d'inscription 1 et 2 : voir pages suivantes par courrier avec le chèque

ENVOYER une PHOTO des œuvres (avec les caractéristiques techniques : dimensions, titres et prix) par Courriel

Exposition virtuelle

TARIF : 15 euros par œuvre

Les œuvres sont présentées sur écran numérique en Galerie et sur Internet

Les artistes peuvent participer à cette Exposition-Concours en envoyant des photographies numériques de leurs œuvres par courriel : artslettresmusique@gmail.com

Les photographies numériques sélectionnées seront présentées dans un diaporama sur Grand Écran (65 pouces) dans la galerie des Carmes, pendant toute la durée de l'Exposition-Concours

Elles seront également diffusées sur Internet sur le site www.artslettresmusique.com

1. Œuvres à présenter

- 3 œuvres maximum. Tout format est accepté
- Les photos des œuvres doivent être OBLIGATOIREMENT DE QUALITÉ : en format JPG et avoir une résolution minimale de 300 dpi à l'impression papier
- Le nom de l'œuvre doit être écrit en police LISIBLE CALIBRI 14 OU 16 en bas À GAUCHE de la photo présentée
- Les artistes recevront le diaporama du grand écran présenté dans la galerie. Ce diaporama sera diffusé sur YouTube et sur le site Artslettresmusique

2. Prix Décernés

PRIX COTATION DROUOT

L'artiste primé sera coté dans le livre des artistes cotés - Cotation Drouot-

PRIX GALERISTE LA MOSAÏQUE, Saint-Jean 31

PRIX GALERIE MAJESTIC-MONSÛRS, Mayenne

PRIX AEAFF, Galerie de Nesle, Paris 6ème

PRIX SALON international de la Rochelle

PRIX SALON international de Bordeaux

PRIX ARTSLETTRESMUSIQUE

L'artiste primé exposera dans un des lieux cités

PRIX ARTS ET CADRES

L'artiste recevra un bon cadeau d'une valeur de 100 euros

ENVOYER les formulaires d'inscription 1 et 2 : voir pages suivantes [par courrier avec le chèque](#)

ENVOYER une PHOTO des œuvres (avec les caractéristiques : dimensions, titres et prix) [par Courriel](#)

Formulaire inscription 1 : Fiche administrative

Les formulaires d'inscription 1 et 2 sont à renvoyer par courrier, au plus tard le 20 août 2026

Par voie postale : Concours -Exposition Artslettresmusique 2026

Patricia BARICHELLO-H

1 rue des Pyrénées, 31750 - ESCALQUENS

Site www.artslettresmusique.com

Mail artslettresmusique@gmail.com

NOM : **Pseudo d'artiste :**

PRÉNOM :

COTATION : OUI/NON LAQUELLE

ADRESSE POSTALE :

.....

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE :

EMAIL :

SITE INTERNET :

.....

REEMPLIR IMPÉRATIVEMENT TOUS LES CHAMPS EN LETTRES MAJUSCULES (sauf adresse mail et site internet)

Joindre :

Un chèque de 48 € pour l'exposition en Galerie

ou

Un chèque de 15€ par œuvre sur Grand Écran libellé à l'ordre de Artslettresmusique

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepter les conditions

Fait à :le.....2026

Signature : précédée de la mention manuscrite **« lu et approuvé le règlement du salon »** :

Formulaire inscription 2 : Fiche technique

NOM..... PRÉNOM..... Pseudo

Votre pseudo remplacera votre nom : OUI / NON

Exposition œuvres en Galerie : OUI / NON

Exposition œuvres sur Grand Écran : OUI / NON

L'artiste autorise des paiements échelonnés pour la vente de son œuvre : OUI/NON

Rayez OUI ou NON

Titre de l'œuvre	Nature TECHNIQUE, MATIÈRE, COMPOSITION	Galerie ou Écran	Dimensions En centimètres <u>Pour tableau,</u> <u>photo : largeur en</u> <u>premier</u> <u>Pour sculpture :</u> <u>hauteur en premier</u>	Prix

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ORGANISATION

L'organisation du dépôt et du retrait des œuvres est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualité

Dépôts des œuvres	Dimanche 25 octobre 14h à 17h
Ouverture de l'exposition	26 > 31 octobre 11h30 à 18h30 du lundi au vendredi Samedi 14h à 17h30
Repas d'artistes	30 octobre 20h
Remise des prix Vernissage de clôture Retrait des œuvres	31 octobre 14h ouverture au public 16h remise des prix suivie du vernissage 17h30 reprise des œuvres

Annexe Générale

- **Le jury**

Le jury sélectionnera les œuvres en fonction de leur qualité artistique. Pourront être refusées, toutes les œuvres montrant :

- des représentations morbides ou obscènes, à connotation religieuse ou politique
- les copies d'œuvres
- les reproductions

Chaque galeriste ou professionnel de l'art, se réserve le droit de participer comme jury au concours et de sélectionner ou non un artiste

- **Ventes**

Pour toute vente d'une œuvre, l'acheteur devra libeller le chèque à l'ordre de l'artiste et le confiera aux organisateurs, un emballage est à prévoir en cas de vente

Pour toute vente l'artiste fera un don de 15% de bienfaisance à notre organisation

- **Les Permanences**

Les artistes peuvent s'inscrire à une permanence suivant leurs possibilités

- **Assurances**

Il est demandé aux exposants d'assurer eux-mêmes leurs œuvres, **Garonn'Arts ou Artslettresmusique** ne pouvant en aucun cas être tenus pour responsable de détériorations, vols ou accidents divers des œuvres exposées

- **Cas de force majeure**

L'association se réserve le droit de modifier le contenu et les heures du programme ou tout autre aspect lié à cet événement. Dans l'éventualité d'une annulation de l'événement, la responsabilité de l'association se limite au remboursement des frais de participation versés par les demandeurs à l'association

- **Garonn'Arts et Artslettresmusique**

se réservent le droit de prendre et éditer à leur convenance, dans le but de faire apprécier l'Art, les photos des œuvres présentées, sans que le créateur ne puisse demander quelque forme de droits que ce soit

- **La fiche retrait**

Sera obligatoirement demandée si une autre personne effectue le retrait à la place de l'artiste

J'autorise M. ou Mme. à retirer mes œuvres exposées sur présentation de la photocopie de cette fiche (une pièce d'identité sera demandée)

Date :

Signature :